PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RELANCE

RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Livret
d'accompagnement

Jeunes en librairie – Fé nèt liv

Édition 2021

Version mai 2021

q xuré d xlrq

Un chèque-lire pour découvrir la librairie indépendante et constituer sa bibliothèque

Le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Ministre de la Culture généralisent sur l'ensemble du territoire national le programme « **Jeunes en librairie** » dans le cadre du Plan de relance. Ce parcours d'éducation artistique et culturelle doit permettre aux jeunes de découvrir les commerces de proximité que sont les librairies et leur rôle essentiel pour la promotion de la littérature et des auteurs.

À La Réunion, ce dispositif est décliné sous le nom de « **Jeunes en librairie – Fé nèt liv** » au bénéfice des librairies indépendantes locales.

L'opération permet aux élèves participants de bénéficier de la remise de chèques-lire d'un montant de 30 euros, à utiliser lors de visites en librairie. Elle s'accompagne d'un parcours pédagogique invitant les jeunes à découvrir les coulisses de l'économie du livre pour en valoriser les métiers et la filière locale.

Les rencontres en librairie sont complétées par des interventions d'auteurs, illustrateurs et/ou éditeurs péi, ainsi que par des capsules vidéo combinant mini-reportages et entretiens avec des professionnels. Le parcours associe également bibliothécaires et médiathécaires.

Destiné aux collégiens et lycéens, le dispositif s'adresse également aux élèves de CM1 et CM2.

Livret d'accompagnement

Ce livret est destiné à vous permettre de profiter pleinement de l'opération « Jeunes en librairie – Fé nèt liv ». Vous y trouverez des explications sur :

- **La chaîne du livre**
- **L'objet livre**

[illegible]

Avant d'arriver dans les rayons des librairies ou des bibliothèques et médiathèques, le livre suit un parcours que l'on appelle la « **chaîne du livre** » ou « **filière du livre** ».[1]

De l'auteur jusqu'au libraire, en passant par l'éditeur, l'imprimeur, le diffuseur, le distributeur… La filière du livre se compose de métiers étroitement liés.

À la fois culturelle et économique, la chaîne du livre se structure autour de quatre axes :

- La création,
- La publication avec la fabrication et la production,
- La commercialisation,
- La médiation.

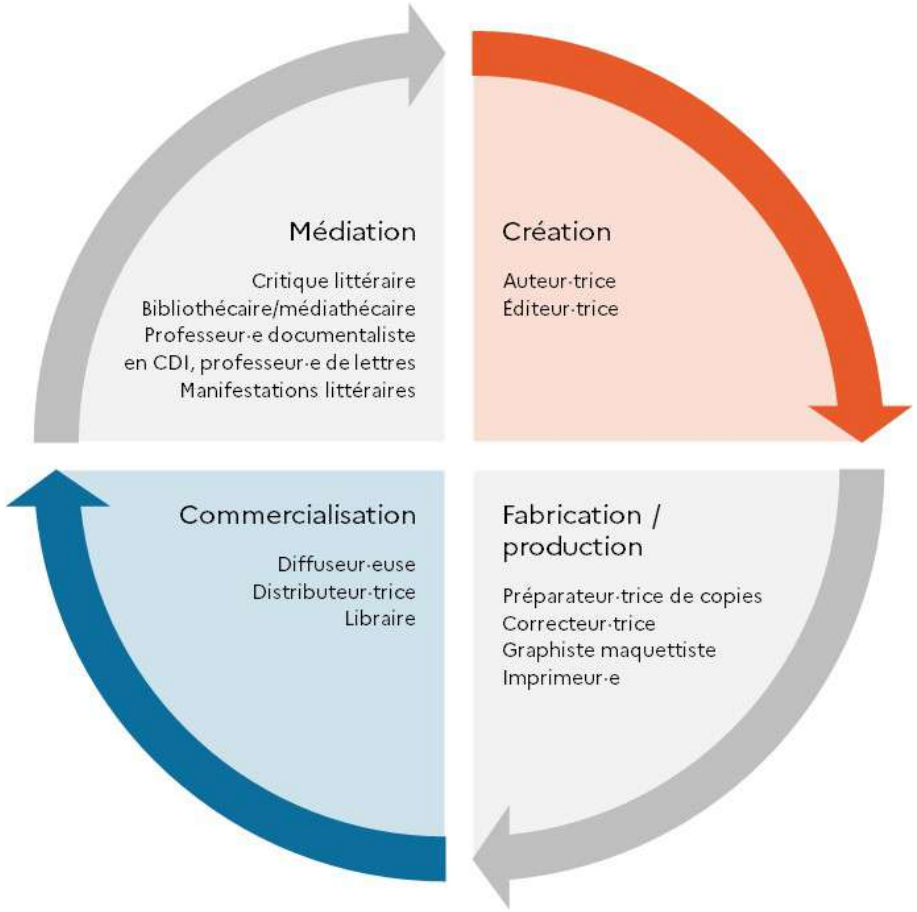

[1] Section réalisée avec l'aimable autorisation de Libr'Aire, association des libraires indépendants des Hauts-de-France.

Tout commence dans la librairie avec sa vitrine, ses tables sur lesquelles on découvre les livres qu'elle propose, et ses coups de cœur. Les livres présentés sont tous différents. Ils ont toutefois suivi la même chaîne et leur création est à chaque fois originale.

L'auteur·trice est à l'origine du livre.

L'auteur peut être romancier, poète, essayiste, scénariste, illustrateur, traducteur, coloriste, photographe… Il peut travailler seul ou en collaboration avec d'autres auteurs.

Certains livres font l'objet d'une commande de l'éditeur. Ainsi, la rédaction et la conception d'ouvrages documentaires, comme les livres pratiques, d'histoire ou les biographies, sont souvent confiées à des spécialistes.

Comment devient-on auteur ?
À la différence d'autres métiers, le statut d'auteur ne s'obtient pas à l'issue d'une formation. L'auteur n'est pas salarié. Comme le précise la législation sur la propriété intellectuelle, est considérée comme auteur la personne dont la publication a été prise en charge par un éditeur. L'auteur signe donc un contrat avec une maison d'édition, par lequel il confie à l'éditeur le droit exclusif de publier son œuvre.

Comment l'auteur est-il rémunéré ?
L'auteur est rémunéré en fonction d'un pourcentage fixé par rapport au prix de vente du livre. Plus le nombre d'exemplaires vendus augmente, plus ce qu'il gagne est important. Le contrat d'édition précise le montant de ce pourcentage – en moyenne 10% du prix de vente, le nombre d'exemplaires du tirage et les responsabilités de chacun des signataires. Une avance, dite « **à-valoir** » ou « **acompte** », peut être versée par l'éditeur.

L'éditeur·trice choisit de publier un livre – ou de le refuser, tout en calculant ses risques. L'éditeur est en effet responsable pénalement, juridiquement et financièrement de cet acte qui consiste à donner vie et matérialité à un livre.

L'éditeur contrôle toutes les étapes de la fabrication à la mise en vente. Il coordonne la phase de conception, la relecture et la mise en forme, en relation avec l'auteur. Il supervise la production de l'œuvre, fait réaliser la maquette et imprimer le livre, fixe le nombre d'exemplaires et le prix de vente au public. Il prévoit la commercialisation en planifiant la diffusion, la distribution, la promotion, et les relations avec la presse et les libraires.

L'éditeur crée un « **fonds** » dont le catalogue est le reflet, véritable image de marque de chaque maison d'édition. Certains ouvrages sont des succès immédiats. D'autres ont besoin de temps pour construire leur succès. Un éditeur a besoin de parier sur certains livres, en même temps qu'il publie des livres qui se vendent bien, car il s'attache à découvrir des talents. C'est un équilibre permanent.

Certains éditeurs travaillent dans des groupes très solides financièrement. D'autres sont seuls ou ont constitué une petite société ; l'argent qu'ils risquent, c'est le leur.

ul xlrq fgxfs uré d xlrq.

Les livres sur les tables du libraire n'existent pas encore à ce stade de la chaîne. Le manuscrit va subir toutes les opérations dites de « prépresse » nécessaires à sa publication et donc à sa transformation en livre. De nombreux métiers peuvent intervenir. En voici les principaux :

Le·a préparateur·trice de copies

Le manuscrit brut de l'auteur doit être adapté, « **calibré** » pour correspondre au livre mis en vente : c'est le travail du préparateur de copies.

Le·a correcteur·trice vérifie la conformité du texte aux règles orthographiques, syntaxiques et typographiques.

Le·a graphiste maquettiste met en page le livre, lui donne forme. Cette forme peut être singulière, ou correspondre à l'identité visuelle de la collection à laquelle l'ouvrage appartient. La conception de la couverture, traitée à part, et l'aspect matériel du livre ont une importance particulière et peuvent être déterminants dans l'acte d'achat.

L'imprimeur·e

Après ces opérations de prépresse, les épreuves sont validées par l'éditeur. L'imprimeur peut lancer les presses. On imprime les fichiers sur des feuilles de grand format appelées **cahiers**. Ces feuilles sont ensuite pliées et assemblées pour passer au façonnage, dernière étape de la fabrication. Entre un livre de poche, dont le papier est ordinaire et les feuilles simplement collées, et une belle édition cousue et reliée, le travail et les compétences requises sont sans commune mesure.

rp p gu l olv xlrq

Le livre existe désormais, imprimé en quelques centaines ou milliers d'exemplaires. Comment ces livres vont-ils parvenir au libraire ? Comment celui-ci prend-il connaissance de leur publication ? L'éditeur, avant même de lancer la fabrication, s'est occupé de la diffusion et de la distribution de son livre.

La **diffusion** correspond à l'ensemble des opérations qui ont pour but d'assurer la promotion des ouvrages auprès des librairies et d'obtenir des commandes.

Le·a diffuseur·euse a d'abord défini avec l'éditeur les quantités de livres à mettre en place. Le diffuseur envoie des représentants auprès des libraires pour leur faire connaître les nouveautés des maisons d'édition qu'ils représentent et enregistrer les commandes. Libraires et représentants définissent ensemble la **grille d'office**. L'office consiste à définir, pour chaque nouveauté, la quantité qui sera livrée au libraire. En contrepartie, ce dernier bénéficie du droit de retourner ce qu'il n'aura pas vendu.

Le diffuseur, chargé de la négociation des conditions commerciales avec le libraire, fixe la **remise** dont celui-ci bénéficiera sur le prix de vente public. Par exemple, si le livre a un prix de vente de 20 euros et que le libraire bénéficie d'une remise de 35%, il l'achètera à 13 euros. Il lui restera 7 euros pour payer son loyer, l'électricité, les impôts, les salaires.

La remise est en général de l'ordre de 30% à 40%. Elle diffère selon le type de livres, le poids commercial de l'enseigne, le nombre d'ouvrages commandés…

Le coût d'un diffuseur est de l'ordre de 10% du prix de vente de l'ouvrage. Les petits éditeurs se chargent souvent de cette étape, mais ne peuvent couvrir un grand nombre de points de vente.

La **distribution** correspond à l'ensemble des opérations matérielles permettant d'acheminer le livre jusqu'à son point de vente final : emballer les livres, les expédier par la Poste ou par transporteurs, établir la facturation aux librairies, faire le suivi de son règlement, s'occuper du retour des livres invendus.

Le·a distributeur·trice gère les **flux de livres** : flux aller de l'éditeur au point de vente, et flux retour du libraire à l'éditeur. Le distributeur doit gérer ces allers et retours. Il dispose pour cela d'espaces de stockage importants et d'une logistique performante.

Le distributeur établit les factures aux libraires. Ceux-ci disposent en moyenne d'un peu plus de [60 jours] pour les régler, qu'ils aient vendu les livres ou pas. Pour le libraire, la **rotation des stocks** est un enjeu essentiel, car s'il n'a pas vendu, il lui faudra avancer l'argent.

La concentration de la distribution
Cinq distributeurs se partagent l'essentiel du marché français de la distribution : Hachette, Interforum, Sodis, Volumen et UD. En cas de litige avec le libraire, le distributeur peut refuser de travailler avec lui et fermer son compte.

Le·a libraire a une place privilégiée en tant que maillon ultime de la chaîne du livre avant le lecteur. Le libraire tient un commerce culturel. Ce qu'il vend n'est pas un produit comme un autre : à la fois un produit économique et un bien culturel, le livre est essentiel.

Les cartons font le quotidien du libraire : il les reçoit, les ouvre, les vide, et les remplit pour livrer les bibliothèques ou renvoyer les invendus. C'est un métier physique !

Le libraire est un bon gestionnaire. Que choisir dans les catalogues des diffuseurs ? Quand ? Quelle nouveauté doit absolument être disponible ? Quelle quantité d'un même livre commander ? C'est un équilibre précieux que doit trouver le libraire : trop commander peut coûter cher, et pas suffisamment, lui faire perdre des clients.

Le libraire est un passeur. Il met en valeur les livres qu'il a choisis et conseille ses clients. Il organise des rencontres, ateliers et signatures avec les auteurs. Il participe aux événements culturels qui se déroulent dans sa ville ou région.

Il existe une grande **typologie de librairies** et de points de vente du livre :
- Les généralistes, qui vendent tous les types de livres.
- Les spécialisées, par exemple en littérature jeunesse, en bandes dessinées, en science-fiction, en littérature régionale…
- Les libraires papeteries.
- Les librairies maisons de presse.
- Les librairies appartenant à de grandes enseignes culturelles.
- Les espaces livres dans les rayons des hypermarchés.

La différence entre ces librairies et points de vente, c'est la diversité du choix pour le lecteur. La **librairie indépendante** prend souvent plus de risques que les autres en présentant des ouvrages qui ne sont pas que des best-sellers. Elle détecte la qualité, déniche les petits éditeurs qui font un travail innovant, aide le lecteur en lui apportant des conseils et en lui permettant de faire de vraies découvertes.

Partout en France, dans tous ces points de vente, le prix du livre est le même. C'est la loi sur le prix unique du livre, dite loi Lang (voir section suivante).

On peut découvrir un livre de différentes manières : en librairie, en bibliothèque, par le biais de médiateurs, et lors de manifestations.

Le·a critique littéraire est un journaliste (presse écrite, radio, TV ou web) qui juge un livre de son propre point de vue. Le critique littéraire écrit s'il aime ou n'aime pas, en développant ses arguments. Une critique positive peut avoir un fort impact sur la vente d'un livre, de même qu'une critique négative peut faire chuter les ventes.

Le·a bibliothécaire/médiathécaire ou professeur·e documentaliste en CDI (Centre de documentation et d'information)

La bibliothèque propose une grande diversité de documents et de services. Elle achète pour prêter. Le bibliothécaire/médiathécaire ou professeur documentaliste choisit les livres en tenant compte du goût des lecteurs, de l'équilibre des collections et de ce qu'il aimerait conseiller. Il fait connaître les nouveaux titres aux lecteurs et organise des événements.

Cette politique d'acquisition, au centre du métier de bibliothécaire, se fait dans des conditions particulières. En effet, des règles sont à respecter quand on achète pour une collectivité. On doit sélectionner la meilleure offre dans le cadre d'un marché public, en sachant que la loi interdit les remises de plus de 9%.

Partenaire incontournable de la chaîne du livre, la bibliothèque contribue à la rémunération des auteurs et des éditeurs. La loi de 2003 relative au **droit de prêt** leur permet en effet de bénéficier d'un droit à rémunération en contrepartie du prêt de leurs livres. Cette rémunération est financée en partie par l'État et en partie par les libraires sur les ventes de livres aux bibliothèques.

Le·a professeur·e de lettres encourage à la lecture et utilise le livre pour enrichir la langue, faire découvrir différentes œuvres et développer l'esprit critique.

Les manifestations autour du livre et de la lecture

Les salons du livre, festivals littéraires ou de bande dessinée sont des occasions de découvrir des livres et de rencontrer leurs auteurs et éditeurs.

À La Réunion, une dizaine de manifestations ont lieu chaque année. Associant différents acteurs culturels, elles contribuent à la vitalité de la chaîne du livre.

Salon du livre Athéna – Cette manifestation de littérature générale, jeunesse et bande dessinée rassemble plus de 25 000 visiteurs. L'événement est porté par la Ville de Saint-Pierre, qui y décerne le **prix Athéna**.
En octobre tous les deux ans sur le front de mer de Saint-Pierre.

Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien – Cet événement est attendu par la profession pour la promotion et la valorisation de la littérature jeunesse. Il réunit plus de 15 000 visiteurs. Le **prix du Paille-en-queue** y récompense des auteurs jeunesse. L'événement a été créé par l'ABDEN-Réunion (association des enseignants documentalistes) et repris par l'Île à la page.
En octobre tous les deux ans au Parc du 20 Décembre à Saint-Leu.

Cyclone BD – Festival international de la bande dessinée de l'océan Indien – Les plus grands noms de la bande dessinée s'y côtoient. Porté par Cyclone BD, l'événement connaît un véritable succès dans l'île.
En décembre tous les deux ans à Saint-Denis.

KabarLire la kréolité – Salon du livre des mondes créoles – Organisé par Lofis la lang kréol La Rényon, l'événement célèbre la créolité et les langues créoles d'ici et d'ailleurs.
Tous les deux ans au Port, précédemment en avril et en septembre.

Embarquement immédiat – Organisé par Yourtes en scène, le festival met à l'honneur l'art du carnet de voyage à travers ateliers, randos-croquis et actions en itinérance.
En juillet à Saint-Leu.

Fête de la BD réunionnaise (BDPI) – Présenté par Le Cri du Margouillat, l'événement s'associe au festival **Rock à la buse** pour faire se rencontrer les univers du rock et de la bande dessinée.
En mars à la Cité des Arts, Saint-Denis.

Autres manifestations

Le Grand Prix du Roman Métis, prix international dédié à la lecture, connaît chaque année un grand succès. Il s'accompagne du **Prix du Roman Métis des Lycéens** et du **Prix du Roman Métis des Lecteurs de la Ville de Saint-Denis**. Les prix Métis sont portés par la Ville de Saint-Denis et la Direction des affaires culturelles (DAC) de La Réunion, et mis en œuvre par La Réunion des Livres.
Remise des prix en décembre. Rencontres avec les élèves des lycées participants (membres du jury) le mois d'avril suivant.

Le Pri Daniel Honoré – LanKRéol est un concours littéraire en créole réunionnais. Il prime les auteurs qui font vivre la langue, dans trois catégories – fonnkèr (poésie), nouvelle et slam. Ouvert à tous à partir de 15 ans, il est porté par le CCEE, Conseil consultatif de la Région Réunion.
Remise des prix en octobre.

Le prix Vanille, créé par La Réunion des Livres, récompense chaque année trois ouvrages de La Réunion ou de l'océan Indien (illustration, dessin et œuvre de fiction).
Remis en décembre.

Le mois de la littérature met à l'honneur les auteurs, éditeurs, illustrateurs et dessinateurs péi dans le cadre de la saison des prix littéraires. Cet événement associe La Réunion des Livres, le théâtre Vladimir Canter, le Service universitaire Art et Culture (SUAC) et les Bibliothèques Universitaires – Université de La Réunion.
En novembre sur le campus du Moufia à Saint-Denis.

Je lis un livre péi mobilise l'ensemble de la filière réunionnaise du livre pour soutenir l'économie du livre péi et valoriser la richesse de la production locale. L'opération est organisée par La Réunion des Livres le samedi suivant la Journée mondiale du Livre et du droit d'auteur (le 23 avril).

Un livre, un transat invite habitants, enfants, familles et promeneurs à prendre un livre et s'installer dans un transat. Labellisée dans le cadre de **Partir en livre**, l'opération investit des lieux inattendus en pleine nature. En période de Covid, elle se décline en **Zistoir en vavang**.
En juillet et en octobre sur différents sites.

Liv' la kaz – Des livres à soi Réunion – Déclinaison de l'opération nationale **Des livres à soi**, le dispositif permet aux parents de s'approprier les livres jeunesse et de les partager avec leurs enfants. Les familles se constituent une bibliothèque familiale grâce à un chèque-lire et un accompagnement en librairie. L'opération est menée en partenariat avec le Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil, la DAC de La Réunion, la Région Réunion et la Caisse d'allocations familiales. La mise en œuvre est confiée à La Réunion des Livres.
Lancement en septembre chaque année.

Cette liste est indicative et non exhaustive.

r rgxfollCugf

Que comprend le **prix du livre** ? Qu'est-ce que le **prix unique du livre**, l'**ISBN**, le **dépôt légal** ? Quelles sont les **mentions obligatoires** du livre ?

Chaque livre est unique.

rp s rvlxlrqfé dfs ulIfé dfollCugf

Vous avez acheté un livre. Voici comment se répartit le prix du livre entre les acteurs de la filière (moyenne indicative).

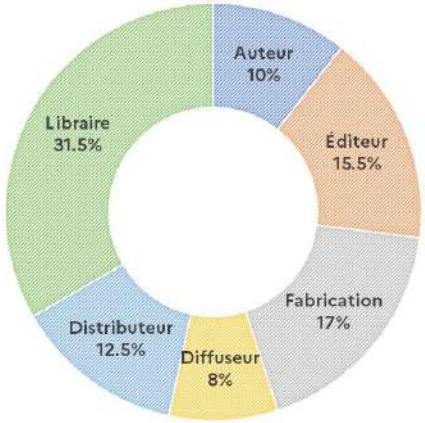

gfs ulIfdq lt dgfé dfollCugf

La loi sur le prix unique du livre, dite loi Lang, a instauré le prix unique du livre en France, c'est-à-dire que tous les détaillants (librairies, grandes surfaces, maisons de la presse, grossistes, etc.) doivent le vendre au prix fixé par l'éditeur, et ce, sur l'ensemble du territoire national.

Promulguée le 10 août 1981, la loi Lang célèbre en 2021 son 40ème anniversaire. Elle est fondée sur le refus de considérer le livre comme un produit marchand banalisé ne répondant qu'aux seules exigences de rentabilité immédiate. La pratique des bas prix de manière permanente, comme le discount, pénalise en effet la création originale au détriment des livres touchant un large public.

Dans les départements d'outre-mer, pour aider au maintien du réseau de librairies, un arrêté ministériel fixe à 1,15 le coefficient applicable au prix de vente des livres, à l'exception des livres scolaires et des livres édités localement. Une mesure de soutien du ministère de la Culture vient compenser en partie le coût du transport du livre dans les DOM.

v q

C'est la carte d'identité du livre. L'International Standard Book Number (ISBN), ou Numéro international normalisé du livre, est un numéro internationalement reconnu. Créé en 1970, il identifie de manière unique chaque édition de chaque livre publié. Il permet aussi de retracer le parcours du livre.

L'ISBN compte 13 numéros. Il se constitue de cinq parties séparées par des tirets ou des espaces :

- **Le préfixe** : actuellement, il ne peut être que 978 ou 979.
- **L'identifiant de groupe** : il identifie le pays, la région géographique ou une aire linguistique. Peut être composé de 1 à 5 chiffres.
- **L'identifiant de l'éditeur** : il identifie l'éditeur ou la marque. Peut compter jusqu'à 7 chiffres.
- **L'identifiant de l'ouvrage** : il identifie une édition ou un format d'un titre spécifique. Peut compter jusqu'à 6 chiffres.
- **La clé de contrôle** : il s'agit toujours du dernier chiffre qui valide mathématiquement le reste du numéro.

Exemple avec *366 pensées, Anloule lo kèr*, Céline Huet, Éditions Orphie :

f

Les ISBN sont attribués à des livres. Les revues, journaux ou autres types de publications en série sont identifiés avec des ISSN (International Standard Serial Number, code à 8 chiffres).

L'éditeur fait la demande de l'ISBN auprès de l'AFNIL (Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre).

gfé s xfo i o

Le dépôt légal, créé en 1537, est l'obligation pour tout éditeur, imprimeur, producteur, importateur, de déposer chaque document qu'il édite, imprime, produit ou importe, auprès de l'organisme habilité à recevoir le dépôt en fonction de sa nature. C'est valable pour tous les documents diffusés en nombre à un public s'étendant au-delà du cercle de famille.

Les organismes dépositaires du dépôt légal sont :

- La Bibliothèque nationale de France,
- L'Institut national de l'audiovisuel,
- Le Centre national du cinéma et de l'image animée,
- Les bibliothèques habilitées par arrêté du ministre chargé de la culture.

À La Réunion, c'est la Bibliothèque départementale de La Réunion qui gère le dépôt légal.

gqxlrqvfr oli xrlugvf gxfh dox xlCgvf

Des mentions obligatoires doivent figurer sur les documents imprimés, graphiques et photographiques soumis au dépôt légal. Les mentions obligatoires sont :

Sur la dernière page de l'ouvrage, ou sur celle précédant la page de titre :

- **Nom** (ou raison sociale) **et adresse de l'éditeur**,
- **Nom et domicile de l'imprimeur** ou du producteur,
- **Pays de production** en cas d'impression à l'étranger,
- **Mois et année de création** et d'édition,
- **Date d'achèvement du tirage**,
- Les mots « **Dépôt légal** » suivis de l'indication de l'année et du mois de l'exécution du dépôt,
- **Pour les nouveaux tirages** : indication de l'année de publication,
- **Pour les réimpressions à l'identique** : le mois et l'année de publication.
- **Pour les livres jeunesse** : la dernière page doit porter la mention « loi n°49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, modifiée par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 » suivie du mois et de l'année du dépôt.

ainsi que :

- **ISBN** : au verso de la page de titre, au bas de la 4ème de couverture, et au bas de la dernière page de la jaquette.
- **Prix du livre en euros** : sur la dernière page.

Les œuvres numériques doivent aussi appliquer des mentions obligatoires.

D'autres mentions sont facultatives, par exemple le copyright © (œuvre bénéficiant d'une protection au titre de la propriété intellectuelle).

Exemple de mentions obligatoires avec 1ère de couverture, intérieur et 4ème de couverture (extraits) issus de l'*Anthologie du conte créole réunionnais*, Collectif, Éditions UDIR.

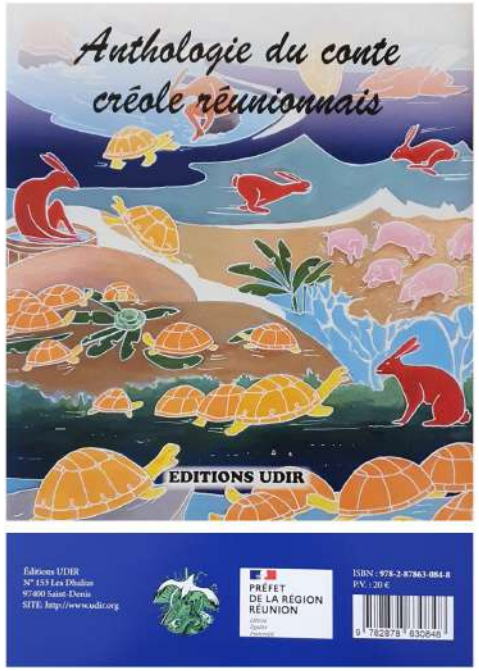

Collectif

Anthologie du conte
créole réunionnais

Contes anciens

Couverture

Déborah Roubane

Ouvrage réalisé avec le concours de la Dac de La Réunion

Éditions Udir, 2020

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute reproduction, intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants cause, est illicite.

ISBN : 978-2-87863-084-8

Composition Udir. Achevé d'imprimer
par Nouvelle Imprimerie Dionysienne
Imprimé à La Réunion pour le compte des éditions Udir
(Dépôt légal : Juillet 2020)